



Demande titre de séjour conjoint français

Par **waeltn**, le **16/07/2012** à **20:28**

Bonjour,

voilà ça fait 9 ans que je viens en France avec des visas court séjour (visa de 6 mois entré multiple 90 jours) et y'a un mois le 13-06-2012 je me suis marié avec une française et se moment là j'avais un visa elle expire le 20-06-2012 mais le jour de mon mariage j'ai perdu le passeport je l'ai déclaré au commissariat de police du 19ème j'ai heureusement que des photocopies des anciens visas, j'ai demandé un nouveau passeport au consulat général de Tunisie je l'ai eue que après 1 mois le passeport entre temps mon visa a expiré, après je me suis rendu à la préfecture pour demander un titre de séjour ils ont exigé des justificatifs de vie commune de 6 mois ou bien demandé un visa de long séjour à l'ambassade de France à Tunis y'a beaucoup m'ont déconseillé de le faire vu que mon visa a expiré ils m'ont dit que peut-être ils vont te faire chier par rapport à ça mais moi j'ai pas choisi cette situation parce que vous m'avez conseillé de faire ? franchement je suis coincé ont vu une situation horrible moi et ma femme je veux que soit réglé en France et d'une part je veux pas que je sois séparé de ma femme si vraiment je suis obligé de rentrer à Tunis et demander un visa de long séjour je veux pas que ça soit long ou qu'on me refuse

Par **Nicole29**, le **17/07/2012** à **20:31**

Bonjour,

Le visa long séjour, si vous êtes entré légalement en France, vous pouvez l'obtenir dans une Préfecture.